



Compte rendu de la réunion du comité directeur du 12 Janvier 2024

Présents : Patricia Garcia, Philippe Sonntag, Jean-Claude Armanini, Jacky Ducret, Jacky Charlet, Hervé Opfermann, Yorick Bichat, Patrick Lagarde

Excusés : Anne-Lise Trompette

Absent :

La séance débute vers 20h10

1) Pv de la réunion précédente approuvé à l'unanimité.

2) Encadrement/Formations :

Le Président revient longuement sur son rôle de garant du bon enseignement de la plongée au sein du club et de la sécurité des plongeurs, selon le principe que tout ce qui n'est pas ou plus dans le MFT (Manuel de Formation Technique) est interdit.

Suite à la discussion musclée qu'il avait eue avec un encadrant en fin de séance de fosse des N2 le 28/9/2023, concernant l'enseignement de la bascule arrière. Ce dernier s'est senti décrédibilisé de recevoir des remontrances face à ses élèves, sentiments partagés par le Président qui avait expliqué son point de vue à ces mêmes élèves lors de leur formation niveau 1 les années précédentes.

Le Président demande aux membres du bureau leur opinion :

- 5 trouvent le geste dangereux
- 1 ne sait pas
- 1 estime qu'il n'y a pas de risque

Le président expose ensuite son point de vue, point de vue qu'il a plusieurs fois exprimé à l'encadrant concerné.

La bascule arrière à l'aplomb d'un mur vertical telle qu'elle est enseignée actuellement à la fosse :

- Risque que le cul de la bouteille heurte le mur et fasse remonter la robinetterie et vienne heurter l'arrière de la tête.
- Risque de se cogner la tête contre le mur.

La commission Technique Nationale, tout en reconnaissant un risque haut à la bascule arrière en piscine, laisse la responsabilité au Président de l'autoriser ou non, sachant que la bascule arrière figure dans le MFT.

Devant le manque de solutions techniques à ce problème, la bascule arrière sera interdite en piscine dans notre club dans sa forme actuelle. Il est demandé à chaque de réfléchir à une solution afin d'enseigner la bascule arrière en toute sécurité.

Il a été constaté d'autres situations à risques ou interdites (absentes du MFT) de la part de différents encadrants :

- Faire remonter l'élève à l'échelle bouteille sur le dos, avec ou sans palmes.
 - Faire un saut droit stab vide ou stab trop gonflée.
 - Laisser les autres membres de la palanquée seuls quand on fait une remontée assistée.
 - Faire évoluer les plongeurs masque à la main
 - Faire un lâcher-reprise d'embout, vidage de masque pendant un baptême.

Le Président décrit la difficulté à gérer un club quand les encadrants s'obstinent dans leurs habitudes ou pensent avoir raison ou le droit de faire.

Dans la même veine, le Président regrette aussi l'inertie et le culte de la non-réponse qui règnent au sein du club (exemple Associativa 2023 : zéro réponse après la 1^{ère} demande, essai d'encadrement partagé sur 3 ou 4 encadrants par groupe : aucune réponse, signature du POSS, etc), disant que parfois les titulaires de groupes aimeraient être suppléés ou secondés. Il faudrait savoir prendre des initiatives et ne pas tout attendre du titulaire ou du Président.

3) Point sur le début de saison.

Nous avons 40 inscrits, 39 licenciés et 1 adhérent.

4) Trésorerie :

Solde en banque au 31/12/2023 :

Compte courant : 7746,26€ Compte Epargne : 18738,25€

5) Point sur le compresseur :

Une rencontre a eu lieu le 22 décembre avec la personne en charge des travaux pour l'installation du compresseur. Divers devis seront soumis à la mairie d'ici la fin du mois et nous attendrons sa décision de donner suite ou non. Il est prévu que le compresseur serve à tous les clubs, moyennant participation financière, avec une pression à 130 bars maxi pour éviter un usage abusif de celui-ci pour des plongées hors piscine.

6) Célébration des vingt ans du club.

Le Président décide d'arrêter le projet devant le risque du manque de volontariat.

Peut-être une célébration entre membres du club aura-t-elle lieu. A suivre.

7) Sorties :

Il y a trois fosses de prévues à Dijon, conjointement avec Le GRES et Les Palmes Barisiennes, avec deux plongées par journée : le 18 février, le 21 avril et le 4 mai. Location de la fosse par

trois clubs, 5 places par club, pour en gros 22 places en comptant l'encadrement. Nous avons 6 candidats à la première fosse, 6 à la deuxième et 4 à la troisième.

Le coût sera établi lorsque le Codep aura pris les cartes de créneaux piscine.

Prévoir de réserver des créneaux pour le début de la prochaine saison, de septembre à décembre 2024.

Sortie sur l'ile du Levant avec le club de Bar le Duc du 4 au 9 juin 2024. Pour l'instant, une candidature sûre et deux personnes intéressées.

Des sorties au Der, à la Gravière du Fort ou en Belgique seront probablement programmées avant la fin de saison.

8) Questions diverses :

Le secrétaire adjoint et Yorick souhaiteraient davantage de communication horizontale, c'est-à-dire une communication entre les encadrants ou les inscrits, afin de résoudre les interrogations (absences, projets) sans que cela incombe aux dirigeants.

Le Président avoue un certain raz le bol, un découragement certain accentué par les derniers évènements, prises de bec, remous, solitude... Il précise qu'il arrêtera la présidence du club dans deux ans et demi au plus tard (fin de son mandat), qu'il est même tenté d'arrêter à la prochaine assemblée générale. Il arrêtera alors la présidence, certainement le comité directeur, voire la prise en charge des groupes et demande officiellement qui prendra la suite.

Fin de la réunion à 23h40.

Le secrétaire adjoint

Le président

